

Accès et procédure de connexion à COLIBRIS

Dans le cadre du Grenelle de l'éducation, douze engagements ont été adoptés pour transformer en profondeur la gestion RH de notre ministère et nous adapter aux nouveaux enjeux.

L'engagement #6 du Grenelle « construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs » s'illustre par la mise en place de la plateforme numérique COLIBRIS.

COLIBRIS, disponible sur PC, tablette ou mobile, vise à dématérialiser et à faciliter vos démarches RH. Ce point unique d'accès pour l'ensemble de vos démarches vous permet de suivre en temps réel l'avancement du traitement de vos demandes.

Pour accéder à Colibris, vous avez le choix:

Arena (en utilisant le mot clé Colibris)

Ou <https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/>

COLIBRIS vous permet de faire vos demandes de :

- prise en charge administratives et financière ;
- remboursement partiel des frais de transport domicile-travail ;
- forfait mobilité durable ;
- remboursement partiel de la protection sociale complémentaire (P.S.C.) ;
- temps partiel et disponibilités de droit et sur autorisation ;
- autorisation et déclaration de cumul d'activité ;
- recrutement sur postes spécifiques ;
- bonifications dans le cadre du mouvement intra départemental ;
- bonifications dans le cadre du mouvement inter départemental ;
- protection fonctionnelle ;
- Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école ;

Nouveauté

- **Demandes d'autorisation d'absence et congés de maladie ordinaire**
(voir annexe N°2-3)

COLIBRIS est disponible également via l'application mobile e-colibris sur téléphone. Il est possible de :

- consulter certaines données personnelles et familiales ainsi que des données professionnelles (carrière, affectation, etc.) ;
- justifier son appartenance au ministère vis-à-vis d'un tiers avec la mise à disposition d'une carte professionnelle numérique qui constitue un des grands avantages de ce dispositif ;
- échanger plus facilement avec son réseau de proximité (gestionnaire, collègues, etc.) grâce à l'option « Mes contacts » ;
- effectuer des demandes RH via un accès direct à la plateforme académique Colibris.